

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le **20 DEC. 2019**

ID : 029-200076669-20191217-2019\_039-DE



**Délibération n° 2019-039**  
**Comité syndical du 17 décembre 2019**

## TARIFS PLAISANCE 2020

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 17 décembre 2019 à 14h30, dans les locaux du Lycée professionnel maritime du Guilvinec

**Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires**

**Nombre de voix délibératives : 20**

- Nombre de délégués titulaires présents : 10
  - Nombre de délégués titulaires excusés représentés par leur suppléant : 2
  - Nombre de délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3
  - Nombre de délégués titulaires excusés non représentés par leur suppléant et n'ayant pas donné pouvoir : 3
- Représentant 17 voix

## EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de l'exploitation des installations de la plaisance qu'il gère en régie, le Syndicat mixte a mené en 2018 une réflexion concernant sa politique tarifaire en lien avec la nécessité de financer des travaux d'entretien et de renouvellement qui accusaient du retard mais également de permettre les investissements nécessaires à l'amélioration du niveau de service.

Après une large concertation, le Comité syndical a, par délibération en date du 7 décembre 2018, adopté une grille tarifaire 2019 refondée et approuvé une trajectoire pour les années suivantes.

La grille tarifaire pour l'année 2020 s'inscrit dans la continuité des décisions prises en 2018 avec les évolutions principales suivantes :

- Des dispositions générales pour l'ensemble des ports :
  - Une augmentation générale des tarifs de 1,9% pour tenir compte de l'évolution des coûts d'exploitation (inflation et RH)
  - La mise en cohérence des tarifs mois et semaine
  - La 2<sup>ème</sup> phase d'augmentation pour les tarifs corps-morts afin de tendre en trois ans vers les tarifs appliqués par l'Etat sur les mêmes installations
- La création de nouveaux tarifs spécifiques à certains ports :
  - Port de Loctudy - Ile-Tudy : adoption de tarifs liés à la reprise en régie de l'exploitation du port de plaisance de l'Ile-Tudy
  - Port de Saint Guénolé : création de tarifs mouillage et pontons liés à la confirmation de ce niveau de service et à la nécessaire remise à niveau des équipements

- Ports d'Audierne, de Concarneau et de Lesconil : création d'un tarif carte passeport escale
- Port de Concarneau : création d'un tarif pour inscription sur liste d'attente comme pour les autres ports
- Port d'Audierne : création d'un tarif pour perte du badge d'accès à l'aire de carénage, et d'un tarif escale courte (< à une durée de 5 heures, effectuées entre 9h00 et 16h00)
- Port de Douarnenez : création d'un tarif mouillage forain forfaitisé appliqué pour une occupation au-delà d'une journée
- Des ajustements de tarifs :
  - Port d'Audierne : prise en compte de la largeur pour le tarif ponton
  - Port de Lesconil : tarifs pour stationnement aux pontons double et triple

Conformément aux dispositions de l'article R.623-2 du Code des Transports, les Conseils portuaires des différents ports ont été consultés sur ces projets de tarifs et ont tous émis un avis favorable.

Le Conseil d'exploitation de la régie d'exploitation des ports de plaisance également consulté en application de l'article R.2221-72 du Code Général des Collectivités Territoriales a émis un avis favorable.

#### **En conséquence**

Vu la proposition de tarifs annexée ;

Vu l'avis des conseils portuaires du Guilvinec - Léchiagat du 12 novembre 2019, de Saint Guénolé - Penmarc'h du 13 novembre 2019, de Loctudy - Ile-Tudy du 14 novembre 2019, d'Audierne du 21 novembre 2019, de Douarnenez du 22 novembre 2019, de Lesconil et de Concarneau du 26 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie d'exploitation des ports de plaisance du 10 décembre 2019.

Considérant qu'il y a lieu pour le Syndicat mixte de fixer les tarifs plaisance 2020.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical**

#### **DECIDE**

- de fixer les tarifs plaisance 2020 sur la base des conditions décrites en annexe

**Le Président du Syndicat mixte des ports de  
pêche-plaisance de Cornouaille,**

  
**Michaël Quernez**